

vant pour des œuvres pies (23), les rend à Mgr de La Tour d'Auvergne.

Le 15 janvier 1737, Michel Martin, devient le fermier général d'Ainay à Lyon pour 25,000 livres par an et cela pour dix ans (24).

Il renouvelle alors le bail à ferme du château et seigneurie de Chazay aux sieurs Thomas Bonny et Claude Gay, à la réserve du château et rente noble de Gâges aliénés à feu Messire Etienne de Varax, ainsi que le moulin de Chazay (25), qui avait été abénevisé à ce dernier par M. de Vaubecourt, le 7 mars 1731 (26).

Le 29 janvier 1740, le cardinal de La Tour d'Auvergne abénevisé à son tour en faveur du sieur Jean de Saint-Michel, capitaine châtelain, un cuvier (remise à cuves) et trois bicherées de terre le long du mur de la terrasse du château (27). — Puis au mois d'avril de l'année suivante 1741, le bail passé avec Michel Martin étant expiré, le cardinal d'Auvergne afferme pour le prix annuel de 4,100 livres toute la baronnie de Chazay, à messire Louis Basset, ancien conseiller du roi, maître particulier des Eaux et Forêts et bourgeois de Lyon (28), qui portait: *d'azur à la fasce bretessée et contrebretessée d'or surmontée d'un lambel de trois pendants d'argent* (29).

Un des notaires de Chazay à cette époque était Jean

(23) Arch. de la Charité. B. 238.

(24) Arch. de la Charité. B. 238.

(25) Arch. de la Charité. B. 242.

(26) Papiers Simiand à Chazay, ch. 1.

(27) Papiers Simiand à Chazay, ch. 2.

(28) Arch. de la Charité, B. 241.

(29) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 88.